



4 octobre 2022

Peter Schiefke  
Président  
Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités  
Chambre des communes  
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Cher M. Schiefke,

C'est avec plaisir que le gouvernement du Canada saisit l'occasion de répondre au sixième rapport du Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités, intitulé « Des investissements ciblés dans les infrastructures qui visent à influencer les résultats sociaux, économiques et environnementaux ».

Le gouvernement a réalisé des investissements sans précédent afin de soutenir la prospérité sociale, économique et environnementale du Canada. Depuis le lancement en 2016 du plan Investir dans le Canada (le plan), le gouvernement prend les mesures nécessaires pour favoriser les investissements dans les infrastructures sociales, vertes, de transport en commun et autres infrastructures publiques essentielles, ainsi que les infrastructures de commerce et transports. Nous sommes actuellement témoins d'un effort pangouvernemental dirigé par Infrastructure Canada (101,8 milliards de dollars), la Société canadienne d'hypothèque et de logement (32,8 milliards de dollars), Services aux Autochtones Canada (21,7 milliards de dollars), Emploi et Développement social Canada (9,1 milliards de dollars), Transports Canada (6,2 milliards de dollars) et d'autres ministères et organismes. Par ailleurs, depuis sa création, la Banque de l'infrastructure du Canada a comme objectif d'investir 35 milliards de dollars dans des projets d'infrastructures situés au Canada ou en partie au Canada qui généreront des recettes et d'attirer des investissements privés et institutionnels. Le plan, qui s'échelonne sur 12 ans, en est à sa sixième année. Il donne déjà des résultats partout au Canada. En date du mois de septembre 2022, le plan a permis d'investir plus de 126 milliards de dollars dans plus de 84 000 projets partout au Canada.

En plus des mesures prévues dans le plan et de leur objectifs, le gouvernement continue d'investir dans les infrastructures. Depuis le lancement du plan dans les budgets de 2016 et de 2017, des investissements supplémentaires ont été annoncés dans les budgets de 2018, 2019, 2021 et 2022, notamment dans les transports en commun, les édifices publics verts et

inclusifs, la résilience, la large bande, les corridors commerciaux, le logement, les garderies, et le soutien aux collectivités rurales, éloignées et autochtones. Ces investissements supplémentaires appuient l'atteinte des résultats des politiques et des programmes d'infrastructure tels que définis dans les recommandations du rapport.

Le gouvernement reconnaît également l'écart entre les infrastructures des communautés autochtones et celles du reste du pays. Les investissements en matière d'infrastructure sont l'un des principaux éléments de l'engagement du gouvernement visant à améliorer la sécurité, la santé, la prospérité des communautés autochtones de même qu'à favoriser leur participation économique. Depuis 2015, le gouvernement a réalisé d'importants investissements dans les infrastructures autochtones pour répondre aux besoins en infrastructures et améliorer les perspectives économiques, sociales et de santé des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Le budget de 2021 prévoit un investissement de 6,3 milliards de dollars sur cinq ans dans l'infrastructure communautaire, incluant des fonds pour le fonctionnement et l'entretien. Le budget de 2022 prévoit également un investissement de 4 milliards de dollars sur sept ans dans le logement autochtone et les projets d'infrastructure axés sur le logement.

Le gouvernement reconnaît que la clé du succès pour bâtir le Canada du 21<sup>e</sup> siècle est un plan d'infrastructure stratégique et collaboratif à long terme qui permet d'édifier des collectivités dynamiques sur le plan économique, durables, inclusives et planifiées de façon stratégique. Pour ce faire, un processus de planification à long terme fondée sur des données probantes en vue d'un avenir carboneutre est nécessaire. Une fois établie, la toute première Évaluation nationale des infrastructures (ENI) du Canada fournira aux décideurs et aux investisseurs en matière d'infrastructure les renseignements nécessaires pour réaliser des investissements éclairés et ciblés dans les infrastructures.

Dans le budget de 2022, le gouvernement a annoncé des mesures pour que le financement fédéral dans les infrastructures continue d'appuyer les collectivités partout au Canada, notamment en misant sur la collaboration avec les provinces pour accélérer le versement des fonds aux projets qui permettront de construire les infrastructures dont les collectivités ont besoin. De plus, le gouvernement a manifesté son engagement à examiner la possibilité de lier les investissements futurs dans les programmes d'infrastructure et les ententes sur les infrastructures du Fonds pour le développement des collectivités du Canada (FDCC) aux mesures prises par les provinces, les territoires et les municipalités afin d'augmenter l'offre de logements.

Grâce à l'évaluation nationale des infrastructures, les gouvernements ont une occasion unique de développer ensemble une compréhension commune des besoins au moyen de données fiables et probantes et d'y répondre en privilégiant une planification à long terme et des investissements en capital. Il est essentiel de comprendre les contextes locaux et régionaux. Une planification mieux informée mènera à de meilleurs investissements, favorisera l'obtention de résultats et bâtira des collectivités plus durables et viables. Nos investissements seront ainsi encore plus efficaces.

Cela me fait plaisir de préciser davantage la façon dont les investissements en cours et prévus du gouvernement du Canada dans les infrastructures appuient concrètement les

18 recommandations présentées dans le rapport du comité. La réponse suivante emploie une approche thématique pour répondre aux recommandations. Elles s'inscrivent dans cinq sections thématiques s'inspirant largement de celles du rapport. Les voici :

- *La structure des programmes d'infrastructure* (recommandations 1 à 4) - Cette section porte sur les efforts du gouvernement axés sur la mise en place de programmes et de mécanismes de financement plus souples en matière d'infrastructure et sur le renforcement des capacités d'infrastructure locales, notamment en ce qui concerne la gestion des actifs.
- *Les répercussions de la COVID-19 sur les projets d'infrastructure* (recommandations 5 et 9) - Cette section porte sur le soutien financier immédiat offert par le gouvernement aux provinces, aux territoires et aux municipalités pour les systèmes de transport en commun et sur l'aide supplémentaire fournie par le gouvernement pour les projets liés à la COVID-19 qui visent à améliorer la qualité de l'air pour réduire la transmission de la COVID-19.
- *Les besoins en matière d'infrastructure* (recommandations 6, 7, 8, 10, 11 et 14) - Cette section porte sur les investissements du gouvernement dans les infrastructures de transport en insistant sur le commerce et les chaînes d'approvisionnement, les infrastructures de transport en commun, le transport actif, et l'infrastructure du logement.
- *Changements climatiques : s'adapter et construire des infrastructures résilientes* (recommandations 12 et 13) – Cette section porte sur les investissements du gouvernement liés aux infrastructures résilientes face au climat et sur l'adaptation en matière de catastrophes. Elle se penche plus particulièrement sur la Stratégie nationale d'adaptation (SNA), le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes (FAAC) et l'Évaluation nationale des infrastructures (ENI);
- *Connectivité à large bande et combler le fossé numérique* (recommandations 15 à 18) – Cette section fait état des investissements réalisés par le gouvernement qui visent à améliorer la connectivité à large bande en offrant un financement public et en renforçant les capacités. Elle souligne également les initiatives qui visent à combler le fossé numérique avec les collectivités autochtones.

### **La structure des programmes d'infrastructure (recommandations 1 à 4)**

#### *Programmes et mécanismes de financement plus souples en matière d'infrastructure*

Le gouvernement du Canada reconnaît que la souplesse, l'accessibilité et la prévisibilité sont essentielles à la réussite à long terme d'initiatives liées aux infrastructures.

Le Fonds pour le développement des collectivités du Canada (FDCC) fournit 2,3 milliards de dollars par année de financement prévisible et à long terme qui aide les collectivités à construire et à revitaliser les infrastructures publiques municipales. De 2014-2015 à 2023-2024, cela représente plus de 26 milliards de dollars en financement souple et à long terme pour les infrastructures municipales. De plus, des fonds supplémentaires ont été injectés dans le programme, sur une base exceptionnelle, en 2019 et en 2021, pour répondre aux

défis uniques posés par la pandémie de COVID-19 et pour mieux soutenir les municipalités et les communautés des Premières Nations se heurtant à de graves lacunes en matière d'infrastructure ayant été exacerbées pendant la pandémie.

Le gouvernement reconnaît également l'importance de la collaboration avec les provinces et les territoires dans le cadre du renouvellement des ententes administratives. Il reste résolu à travailler en collaboration avec eux pour veiller à ce que le programme favorise les priorités fédérales et régionales en infrastructure.

Le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada (PIIC) du gouvernement du Canada, dont le modèle de financement est fondé sur des allocations et les critères d'admissibilité sont fondés sur les résultats, laisse la discrétion aux bénéficiaires de bâtir des projets d'infrastructure qui favorisent les résultats nationaux et tiennent compte des priorités locales en matière d'infrastructure. Cette approche permet d'accorder la priorité aux projets novateurs qui ne répondaient pas forcément aux critères d'admissibilité passés fondée sur des actifs, comme les projets d'infrastructure naturelle ayant une incidence sur les résultats pour l'eau potable et les eaux usées, et les investissements avec des partenaires autochtones qui contribuent à de meilleurs résultats communautaires.

#### *Renforcement des capacités locales en matière d'infrastructure*

Les plans de gestion des actifs orientent la façon dont les actifs d'infrastructures de base doivent être construits, renouvelés, exploités et remplacés. Cette planification contribue à optimiser l'utilisation des deniers publics. Il est primordial que toutes les collectivités, quelle que soit leur taille, aient la capacité et les ressources nécessaires pour mettre en œuvre des pratiques saines en matière de gestion des actifs.

L'ensemble de programmes offerts dans le cadre du plan vise à répondre aux besoins locaux et aux réalités des collectivités de partout au Canada. Par exemple, le FDCC appuie le financement souple et à long terme des infrastructures municipales. Grâce à cela, les municipalités sont en mesure de répondre aux besoins locaux dans 19 catégories admissibles d'investissements. Le programme appuie également le renforcement des capacités. Il touche plus de 3 600 collectivités partout au pays et appuie environ 4 000 projets par année.

De plus, le FDCC est une source clé de financement fédéral pour appuyer la gestion des actifs dans l'ensemble des collectivités canadiennes. Les ententes administratives du FDCC permettent aux collectivités de financer des plans de gestion des actifs sous la catégorie du renforcement des capacités. Les fonds du FDCC sont versés au moyen d'une approche qui tient compte des réalités propres aux collectivités de chaque province et territoire.

Par ailleurs, le gouvernement du Canada a établi un partenariat avec la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour mettre en place le Programme de gestion des actifs municipaux de 110 millions de dollars. Il a comme objectif d'appuyer le renforcement des capacités de gestion des actifs municipaux et de soutenir la formation afin de veiller à ce que les pratiques de gestion des actifs au pays soient plus solides. Un financement supplémentaire a été annoncé en 2019 pour prolonger le programme jusqu'en 2024-2025

afin de favoriser plus particulièrement le renforcement des capacités dans les petites collectivités.

Depuis le lancement du programme, le gouvernement du Canada entretient un partenariat solide et continu avec la FCM, avec qui il veille à la prestation du programme afin d'obtenir des résultats concrets pour les collectivités. Jusqu'à présent, le programme a obtenu des résultats positifs en aidant les collectivités à produire des données exactes sur les infrastructures locales afin d'éclairer les décisions budgétaires et les décisions d'investissement.

De plus, le gouvernement du Canada a récemment établi un autre partenariat avec la FCM pour livrer le Programme Municipalités pour l'innovation climatique de 75 millions de dollars (de 2016-2017 à 2021-2022) dont l'objectif est d'intégrer les considérations climatiques dans la gestion des actifs et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ce programme sert à verser des fonds, offrir des formations, et fournir des ressources, aux collectivités pour les aider à s'adapter aux nouvelles réalités des changements climatiques.

### **Incidence de la COVID-19 sur les projets d'infrastructure (recommandations 5 et 9)**

Le gouvernement du Canada a travaillé – et travaille encore – étroitement avec ses partenaires locaux, provinciaux, territoriaux et autochtones pour minimiser les répercussions économiques, sanitaires et sociales de la COVID.

En juillet 2020, le fédéral a affecté plus de 19 milliards de dollars pour aider les provinces et les territoires à relancer leurs économies à travers l'Accord sur la relance sécuritaire. Cet accord prévoyait notamment l'affectation de 2 milliards de dollars pour aider les municipalités à supporter leurs coûts opérationnels liés à la COVID et 2,4 milliards de dollars aux provinces et aux territoires des montants équivalant à toute contribution provinciale ou territoriale additionnelle aux transports publics. Face à la baisse marquée du nombre d'utilisateurs des transports en commun et à la chute des revenus sur lesquels comptent les municipalités, le fédéral s'est engagé à verser 750 millions de dollars de plus (à travers le budget de 2022) pour venir en aide aux municipalités qui ont subi un manque à gagner causé par une baisse de l'achalandage. Cependant, soucieux de faire en sorte que cet investissement ait une incidence maximale, le gouvernement a imposé une condition aux gouvernements provinciaux et territoriaux qui souhaitent obtenir cet argent : il leur a demandé d'investir une somme équivalente à la contribution fédérale et d'accélérer leur travail avec les municipalités pour bâtir plus de logements pour les Canadiens. Cette aide exceptionnelle apportée par le fédéral aidera les municipalités, les provinces et les territoires à composer avec les pressions dans leurs propres champs de compétence.

Pour ce qui est de l'infrastructure en général, Infrastructure Canada a adapté son programme Investir dans le Canada pour tenir compte des répercussions de la COVID. Un nouveau volet Résilience à la COVID-19 a été créé en vertu duquel les provinces et les territoires pourront transférer jusqu'à 10 % des sommes allouées (plus de 3 milliards de dollars) dans le cadre du programme Investir dans le Canada en vue de financer des projets sur leur territoire (y compris des projets municipaux). Le volet Résilience à la COVID-19 a également élargi la

gamme des projets d'infrastructure admissibles pour financer des projets à court terme pouvant être lancés rapidement pour soutenir la réponse à la COVID et les efforts de relance économique qui ne seraient pas nécessairement admissibles dans le cadre des autres volets existants. Les projets d'infrastructure admissibles inclus :

- la rénovation, la réparation et la mise à niveau d'écoles, d'infrastructures sanitaires et de bâtiments municipaux, provinciaux, territoriaux ou autochtones;
- la mise en place d'infrastructures de lutte contre la COVID, y compris l'adoption de mesures visant à favoriser l'éloignement physique;
- la création d'infrastructures de transport actif, y compris des parcs, des sentiers, des passerelles et des pistes cyclables;
- des projets d'atténuation des catastrophes et d'adaptation, incluant les infrastructures naturelles, l'atténuation des inondations et des incendies, la plantation d'arbres et l'infrastructures connexes; et
- des projets visant à améliorer la ventilation de bâtiments publics en augmentant l'apport d'air venant de l'extérieur ou en améliorant la purification de l'air de façon à limiter la transmission de la COVID.

Pour apporter un soutien additionnel aux collectivités, le volet Résilience à la COVID-19 offre un partage des coûts avantageux, avec une contribution fédérale maximale pouvant atteindre : i) 80 % des coûts pour les provinces et les municipalités provinciales; ii) 100 % des coûts pour les territoires, les municipalités territoriales et les bénéficiaires autochtones. Le volet Résilience à la COVID-19 comprend également un financement complémentaire de 190 millions de dollars qui doit servir à appuyer les organisations autochtones et les gouvernements autochtones, municipaux, provinciaux et territoriaux qui veulent financer des projets visant essentiellement à augmenter l'apport d'air venant de l'extérieur ou à améliorer la purification de l'air (en vue de limiter la transmission de la COVID).

Lancé dès le début de la pandémie, le volet Résilience à la COVID-19 continuera de financer de nouveaux projets dans la mesure où les travaux de construction pourront commencer d'ici le 30 septembre 2023 (ils pourront se poursuivre en 2024). Par conséquent, ces projets continueront d'utiliser les fonds du programme d'infrastructure Investir dans le Canada pour répondre pendant encore quelques années aux besoins en infrastructures communautaires.

### **Besoins en matière d'infrastructures (recommandations 6, 7, 8, 10, 11 et 14)**

#### *Infrastructure relative aux transports – Commerce et chaînes d'approvisionnement*

Le gouvernement du Canada est conscient qu'un système de transport mondial qui fonctionne bien constitue l'épine dorsale de presque tous les secteurs de l'économie, qu'il est indispensable pour garantir les chaînes d'approvisionnement et qu'il facilite les échanges commerciaux à l'échelle de la planète. C'est pourquoi il continue d'investir dans l'infrastructure des transports qui facilite le commerce à travers le Fonds national des

corridors commerciaux. Ce fonds, qui a été créé en 2017, est un programme fondé sur le mérite qui vise à accroître l'efficacité et la fiabilité des chaînes d'approvisionnement et des corridors commerciaux nationaux et internationaux. En date de juillet 2022, le gouvernement avait déjà investi 2,7 milliards de dollars à travers le Fonds national des corridors commerciaux et mobilisant plus de 5,8 milliards de dollars d'investissements en appui à 134 projets dont la prestation a été assurée par un large éventail d'intervenants, dans chaque mode de transport, et dans chaque province et territoire.

De plus, le ministre des Transports a créé le Groupe de travail sur la chaîne d'approvisionnement qui a pour mandat de consulter les intervenants de l'industrie et d'autres partenaires de la chaîne d'approvisionnement en vue de formuler des recommandations indépendantes sur les mesures à court et long termes susceptibles d'accroître l'efficacité et la résilience des chaînes d'approvisionnement nationales en appui à la croissance économique. Le Groupe de travail mène de vastes consultations auprès de divers partenaires œuvrant dans différents secteurs de l'économie canadienne. Au terme de ces consultations, il formulera des recommandations qui contribueront à éclairer l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de chaîne d'approvisionnement.

Soucieux d'aller plus loin dans ce sens, le gouvernement a annoncé dans le budget de 2022 l'affectation de 603,2 millions de dollars qui seront utilisés pour de nouvelles initiatives grâce auxquelles les chaînes d'approvisionnement du Canada répondront aux besoins de l'économie et résisteront mieux aux perturbations causées par les changements climatiques et les événements mondiaux. Cette somme sera répartie comme suit :

- 450 millions de dollars en nouveau financement au Fonds national des corridors commerciaux en vue de faciliter la circulation des marchandises dans les réseaux de transport du Canada, amenant le financement total à plus de 4,6 milliards de dollars affectés au programme depuis 2017;
- 136,3 millions de dollars sur cinq ans (à compter de 2022-2023) pour élaborer des solutions axées sur l'industrie qui permettront d'utiliser des données pour rendre les chaînes d'approvisionnement plus efficaces, en misant sur le succès d'initiatives comme le Programme de visibilité de la chaîne d'approvisionnement de la côte ouest;
- 16,9 millions de dollars sur cinq ans (à compter de 2022-2023) pour rendre les chaînes d'approvisionnement du Canada plus concurrentielles en éliminant les formalités administratives, y compris en s'employant à faire en sorte que les règlements régissant les divers modes de transport de fret (maritime, ferroviaire, etc.) fonctionnent efficacement ensemble.

Conscient de l'importance d'améliorer l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement par l'adoption de technologies stratégiques, le gouvernement du Canada entend investir 136,3 millions de dollars pour optimiser l'utilisation d'outils et de solutions numériques pour améliorer la capacité des infrastructures existantes, notamment dans les points d'accès encombrés, et faciliter les mouvements d'urgence et de redondance de marchandises. En

travaillant avec l'industrie, le gouvernement entend trouver des solutions pour rattraper les retards accumulés par rapport aux principaux concurrents commerciaux et améliorer notre capacité à prendre des décisions plus éclairées en privilégiant des solutions numériques et en prenant appui sur des outils modernes au détriment de pratiques traditionnelles inefficaces. Ce travail permettra d'améliorer le partage d'informations, particulièrement des données sur le rendement en temps réel qui, à son tour, facilitera la gestion de l'acheminement des biens et des marchandises et la planification opérationnelle à travers la chaîne d'approvisionnement, tout en réduisant les risques liés aux vulnérabilités.

#### *Infrastructure liée au transport en commun*

Dans le budget de 2021, le gouvernement du Canada a annoncé un nouveau financement de 14,9 milliards de dollars sur huit ans, qui comprend un financement permanent de 3 milliards de dollars par année à compter de 2026-2027 pour les transports en commun. Le gouvernement fédéral continuera d'investir directement dans les transports en commun et les réseaux de transport actif partout au pays dans le cadre du nouveau financement permanent du transport en commun et il travaillera étroitement avec tous les partenaires et ordres de gouvernement pour renforcer les réseaux de transport en commun, et notamment leur viabilité financière. De plus, le fédéral a lancé récemment un vaste processus de consultations pour solliciter les points de vue des exploitants des réseaux de transport en commun, des provinces, des territoires, des municipalités, des organisations autochtones et de divers groupes de Canadiens et recueillir des informations en vue d'éclairer l'élaboration du nouveau programme. L'adoption d'une approche collaborative fera en sorte que le financement contribuera à mettre en place des solutions durables en matière de mobilité et de transports en commun. Elle permettra également d'obtenir de meilleurs résultats en matière de logement puisque l'accès au financement du transport en commun sera en fonction des mesures prises par les provinces, les territoires et les municipalités pour accroître l'offre de logements lorsqu'il est logique de le faire.

#### *Transport actif*

Le gouvernement canadien a non seulement consenti des investissements récents dans les transports en commun, mais il est également conscient de l'importance d'investir dans le transport actif de façon à promouvoir des modes de vie plus sains, à réduire la pollution sonore, la pollution de l'air et les émissions de gaz à effet de serre et à créer des emplois pour la classe moyenne qui stimuleront la croissance économique.

Pour ce faire, le Gouvernement du Canada a publié en juillet 2021 la première stratégie nationale de transport actif du Canada et a créé un fonds réservé exclusivement au transport actif. À travers cette stratégie, le gouvernement canadien s'est engagé à offrir aux Canadiens plus d'options en matière de transport actif et à faciliter la transition vers des modes de transports plus propres d'un bout à l'autre du pays.

Pour mettre en œuvre cette stratégie, le gouvernement a annoncé la création du Fonds pour le transport actif dans le cadre d'un investissement historique de 14,9 milliards de dollars sur huit ans. Il s'agit du premier fonds fédéral réservé exclusivement au transport actif qui

dispose de 400 millions de dollars sur cinq ans pour construire ou prolonger des pistes cyclables, des passerelles et des sentiers. Le Fonds pour le transport actif permettra également de financer des activités de planification et de consultation en vue d'accroître la proportion des Canadiens qui optent régulièrement pour le transport actif. Le Fonds contribuera également à atteindre les objectifs du Plan climatique renforcé du Canada – Un environnement sain et une économie saine.

#### *Infrastructure liée au logement*

Le gouvernement du Canada est conscient de la nécessité d'accroître l'offre de logements au pays et de faciliter l'accès à des logements abordables. Même si un certain nombre de facteurs expliquent la hausse des prix du logement, c'est l'offre qui pose le plus gros problème. En d'autres termes, le Canada fait face à une pénurie de logements.

Le gouvernement a donc proposé des mesures dans le cadre du budget de 2022 pour construire plus de logements et rendre ceux-ci plus abordables. Il a en outre créé un nouveau portefeuille comprenant la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et Infrastructure Canada de façon à ce que les investissements dans le logement et en infrastructure soient alignés et complémentaires. Ces mesures, de concert avec celles que doivent prendre d'autres ordres de gouvernement, permettront au Canada d'être en bonne voie de doubler la construction de nouveaux logements de façon à combler les besoins de notre pays au cours de la prochaine décennie.

À travers son budget 2022, le gouvernement a signalé son intention d'offrir plus de souplesse dans le cadre des programmes d'infrastructure fédéraux de façon à ce que l'accès au financement de l'infrastructure soit en fonction des mesures prises par les municipalités, les provinces et les territoires pour accroître l'offre de logements, là où il est judicieux de le faire.

L'une des nouvelles mesures clés du budget 2022 est l'affectation de 4 milliards de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, pour la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Ce nouveau financement permettra à la SCHL de lancer un fonds pour accélérer la construction de logements en vue d'inciter les villes et les municipalités à construire plus de logements. Le fonds sera conçu de façon à tenir compte des besoins et des réalités des villes et des collectivités, tout en facilitant la réalisation des priorités gouvernementales en matière d'infrastructure comme le logement.

De plus, le gouvernement a annoncé dans le budget 2022 l'injection de 1,5 milliard de dollars de plus pour assurer la prolongation de l'Initiative pour la création rapide de logements qui devrait se traduire par la création de plus de 4 500 nouveaux logements abordables. Lancée en 2020, cette initiative vise à répondre aux besoins urgents en logement des Canadiens vulnérables, particulièrement dans le contexte de la pandémie. Elle facilite la création rapide de nouveaux logements abordables, qui doivent le demeurer pendant au moins 20 ans. Les deux premières phases de l'Initiative lancées respectivement en 2020 et 2021 totalisant 2,5 milliards de dollars ont contribué à la création de plus de 10 000 logements abordables.

## **Changements climatiques : s'adapter et construire des infrastructures résilientes (recommandations 12 et 13)**

### *Stratégie nationale d'adaptation*

Le Canada se réchauffe deux fois plus rapidement, et le Nord, trois fois plus rapidement, que le rythme moyen auquel se réchauffe la planète, et le pays connaît de plus en plus de phénomènes extrêmes, comme des vagues de chaleur, des incendies de forêt et des inondations, de concert avec les répercussions graduelles de ce réchauffement, comme l'élévation du niveau des mers et le dégel du pergélisol. En réaction à cette situation, le gouvernement met de l'avant l'élaboration de la première Stratégie nationale d'adaptation. Cela accélérera la prise de mesures coordonnées et la réalisation de progrès mesurables dans le cadre de l'adaptation aux changements climatiques grâce à la définition d'une vision commune de la résistance aux changements climatiques au Canada et au regroupement des acteurs à l'échelle des collectivités, des secteurs et des administrations dans le but d'adopter à l'égard des changements climatiques une démarche qui touchera toute la société. Les conseils des experts qui siègent à cinq tables consultatives orienteront en partie l'élaboration de la Stratégie. Ces tables se sont penchées sur différentes questions, dont des infrastructures naturelles et construites résilientes. Un ministère fédéral ainsi qu'un ou plus d'un partenaire externe assuraient leur coprésidence. Le gouvernement a également consulté d'autres partenaires, dont les provinces et territoires, des organisations autochtones régionales et nationales et le public.

Les principaux messages entendus lors des consultations portaient sur la nécessité d'élargir la gestion des infrastructures et les façons de faire habituelles centrées sur les biens pour plutôt les axer sur les réseaux, où on situera les biens au sein et à l'échelle des réseaux d'infrastructures. En procédant ainsi, on reconnaît les services que les infrastructures offrent, notamment les infrastructures de transport, des services publics et des communications, ainsi que les réseaux au sein desquels l'infrastructure fonctionne et qui relie et traversent de multiples échelles.

Les répercussions des changements climatiques ont déjà clairement des implications pour l'infrastructure bâtie au Canada, comme le montrent les récentes catastrophes survenues au pays. Au Canada, le secteur de l'infrastructure physique est celui qui risque le plus de subir les conséquences des changements climatiques, mais il comporte aussi un très grand potentiel sur le plan de la résilience aux changements climatiques étant donné la proportion des dommages que l'on pourrait éviter grâce à de mesures, politiques et programmes d'adaptation robustes. Les conseils formulés en collaboration dans le cadre de la Stratégie orienteront les futurs travaux en faveur de la résilience de l'infrastructure naturelle et de l'infrastructure bâtie au Canada, qui viseront à construire des réseaux d'infrastructures résistants aux changements climatiques qui seront continuellement adaptés en fonction des répercussions à venir et qui offriront des services fiables, équitables et durables à toute la société.

### *Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes*

En 2018, le gouvernement du Canada a lancé le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophe, il s'est alors engagé à investir 2 milliards de dollars sur 10 ans dans des projets d'infrastructure naturelle et structurelle visant à accroître la résistance des communautés touchées par des catastrophes naturelles attribuables aux changements climatiques. En 2021, le gouvernement fédéral a annoncé le versement de 1,375 milliard de dollars supplémentaires sur 12 ans pour renouveler le Fonds, et de ce montant, au moins 138 millions de dollars seront versés précisément à des bénéficiaires autochtones.

En date de juin 2022, le Fonds s'était engagé à verser en tout 2,1 milliards de dollars dans le cadre de 70 projets d'infrastructure bâtie et naturelle qui aident les communautés à se préparer et à résister aux répercussions potentielles des catastrophes naturelles, à prévenir les défaillances des infrastructures et à protéger les Canadiens.

Le Fonds est étroitement harmonisé avec les autres programmes de financement direct de premier plan du gouvernement fédéral, comme le Fonds d'infrastructure des Premières Nations de Services aux Autochtones Canada ainsi que les programmes Adaptation aux changements climatiques des Premières Nations et Se préparer aux changements climatiques dans le Nord de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, afin d'optimiser les ressources disponibles pour répondre aux besoins cruciaux des communautés autochtones en ce qui concerne les infrastructures, notamment dans le Nord.

#### *Évaluation nationale des infrastructures*

Par ailleurs, la mise en place de l'Évaluation nationale des infrastructures contribuera à définir les besoins et priorités concernant l'environnement bâti du Canada et à appuyer la planification à long terme en vue de la carboneutralité et de la résistance aux changements climatiques.

Une fois en place, l'Évaluation servira de point de départ pour orienter les investissements dans les infrastructures au Canada. Elle mettra à la disposition du gouvernement des recherches et des analyses impartiales d'experts, qui se fonderont sur des éléments probants et seront réalisées de façon ouverte et transparente, sur le rôle futur des investissements dans les infrastructures en faveur de l'atteinte des grands objectifs à long terme définis par le gouvernement du Canada sur les plans économique, social et environnemental.

#### **Connectivité à large bande et combler le fossé numérique (recommandations 15 à 18)**

Le gouvernement reconnaît que tous les Canadiens, peu importe où ils vivent, devraient avoir accès à des services de télécommunication fiables, abordables et de grande qualité. Il est essentiel d'avoir accès à des services Internet à large bande abordables, particulièrement dans les régions rurales et éloignées, pour pouvoir participer à l'économie numérique. À cette fin, le gouvernement adopte une démarche globale à l'égard de la connectivité à large bande.

En juin 2019, le gouvernement a publié la première stratégie du Canada sur la connectivité à large bande, qui s'intitulait La haute vitesse pour tous : la stratégie canadienne pour la connectivité. Cette stratégie décrit le plan d'action devant permettre au Canada de réaliser

son engagement à cet égard grâce à des technologies et à des investissements, dont certains sont nouveaux et d'autres sont déjà en place. Ce plan d'action doit aussi lui permettre de collaborer avec des partenaires, comme le secteur privé ainsi que les provinces et territoires. La Stratégie constitue un volet clé de l'ambitieux plan du gouvernement qui vise à donner à tous les Canadiens accès à des services Internet à large bande à haute vitesse (soit à une vitesse minimale de 50/10 mégabits par seconde) qui sont abordables, peu importe l'endroit où ils vivent et travaillent, et qui vise à améliorer la connectivité mobile le long des autoroutes et des routes.

#### *Financement de la connectivité à large bande par le secteur public*

Le gouvernement du Canada reconnaît également que le secteur public a un rôle à jouer pour que les collectivités rurales et éloignées aient accès à des services Internet à haute vitesse, particulièrement dans les régions qui n'attirent pas les investissements du secteur privé. Ainsi, le gouvernement a établi des programmes de financement ciblé pour l'élargissement des services dans les régions rurales et éloignées, comme le programme Brancher pour innover et le Fonds pour la large bande universelle.

Le Fonds pour la large bande universelle, auquel le budget de 2021 accordait 1 milliard de dollars supplémentaires, pour amener son financement total à 2,75 milliards de dollars, favorise la connectivité dans les collectivités rurales et éloignées mal desservies. En tenant compte des nouveaux montants accordés au Fonds, le gouvernement a versé en tout 7,2 milliards de dollars en faveur de l'élargissement des services à large bande depuis 2015. Le Fonds réalise des progrès considérables dans le but de procurer des services aux Canadiens mal desservis partout au pays. Jusqu'à maintenant, on a déjà annoncé le versement de 2,1 milliards du Fonds pour la large bande universelle pour le compte d'un maximum de 923 000 ménages sur le 1,542 million de ménages mal desservis. En outre, dans le cadre de solides partenariats, le gouvernement a recueilli près de 2 milliards de dollars en financement de contrepartie auprès des provinces et encore davantage dans le cadre investissements du secteur privé.

D'autres initiatives concernant la large bande viennent compléter ces efforts, comme : le Fonds du CRTC pour un réseau à large bande, qui dispose de 750 millions de dollars; des programmes d'infrastructure d'ordre général administrés par Infrastructure Canada et Services aux Autochtones Canada qui visent à améliorer la connectivité; l'augmentation du financement par le biais de la Banque de l'infrastructure du Canada; et des initiatives des autres niveaux de gouvernement, notamment de provinces et territoires. Grâce à l'ensemble de ces investissements, 98 % des Canadiens auront accès à un service Internet à haute vitesse d'ici 2026, et le but visé est que tous les Canadiens y aient accès d'ici 2030.

#### *Soutien de la capacité de la bande passante*

Le gouvernement du Canada est déterminé à appuyer les institutions des gouvernements autochtones et des municipalités de petite taille qui désirent présenter une demande aux termes de programmes sur l'infrastructure à large bande. Les deux tiers des fonds du programme Brancher pour innover ont été versés à de petits fournisseurs de services

Internet, à des municipalités et à des demandeurs autochtones. De même, dans le volet de réponse rapide du Fonds pour la large bande universelle, jusqu'à maintenant, les deux tiers du financement disponibles ont été versés à des petits demandeurs, à des municipalités et à des demandeurs autochtones.

De plus, les responsables du Fonds pour la large bande universelle offrent un service d'orientation pour aider tous les demandeurs, en particulier les petits demandeurs, à suivre la procédure de présentation d'une demande. Ce service a reçu un peu moins de 2 000 demandes de renseignements durant la période de présentation des demandes, et près de la moitié d'entre elles provenaient de municipalités et de fournisseurs de service Internet de petite taille. Le service d'orientation a aussi offert 18 webinaires à plus de 1 000 participants pour les aider à préparer leur demande. Le gouvernement compte continuer à soutenir les petits demandeurs, les demandeurs autochtones et les municipalités qui présenteront une demande au fur et à mesure que le reste du financement du Fonds sera accordé.

#### *Comblant le fossé numérique dans les communautés autochtones*

Le gouvernement du Canada continue de réaliser des investissements considérables pour que les communautés autochtones aient accès à des services Internet à haute vitesse. Notamment, le Fonds d'infrastructure des Premières Nations, que Services aux Autochtones Canada administre, aide ces communautés à moderniser et à élargir leur infrastructure publique, notamment leur infrastructure de connectivité, comme leur réseau de transport de base à haute vitesse, leurs points de présence à large bande, leurs réseaux d'accès locaux et leur équipement satellite, pour améliorer la qualité de vie et le milieu de vie dans les communautés des Premières Nations.

En date du 31 mars 2022, Services aux Autochtones Canada avait investi des fonds ciblés de plus de 79,6 millions de dollars (en excluant les dépenses de fonctionnement) dans 41 projets sur la connectivité, dont 26 sont terminés. C'est 285 communautés, qui desservent approximativement 297 000 personnes, qui profiteront de ces projets. Par ailleurs, 10 % des 750 millions de dollars accordés au Fonds du CRTC pour un réseau à large bande sont destinés aux communautés qui dépendent des services par satellite, dont beaucoup sont des communautés autochtones.

De même, le volet Infrastructures des collectivités rurales et nordiques du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada comprend des projets sur l'infrastructure à large bande. Dans le cadre de ce volet, jusqu'à la totalité des coûts des projets dont les auteurs sont autochtones pourrait être assumée.

Par ailleurs, l'Initiative d'infrastructures pour les communautés autochtones de la Banque de l'infrastructure du Canada finance des projets sur la large bande à hauteur de 5 à 100 millions de dollars en assumant jusqu'à 80 % des coûts totaux des projets. Pour sa part, la Banque de l'infrastructure du Canada s'est engagée à investir 1 milliard de dollars à l'échelle de tous les secteurs prioritaires, dont celui de la large bande, en vue de la réalisation de projets en partenariats avec des Autochtones pour le compte d'Autochtones. Depuis 2015, dans le

cadre de ses programmes sur la large bande, le gouvernement fédéral a annoncé des projets qui permettront de brancher environ 100 000 ménages autochtones dans l'ensemble du pays.

*L'avenir des infrastructures du Canada*

La pandémie de COVID-19 a fait ressortir l'importance de veiller à ce que toutes les collectivités aient accès à l'infrastructure dont leurs membres ont besoin. À mesure que la relance économique se poursuivra, des investissements ciblés dans les infrastructures qui se fondent sur des données créeront de bons emplois, protégeront la santé et le bien-être des Canadiens, réduiront les émissions et rendront l'économie canadienne plus durable.

En collaboration avec d'autres ministères fédéraux, les provinces et territoires, les municipalités, les communautés autochtones et d'autres parties concernées, le gouvernement continuera de se concentrer sur les priorités communes, entre autres la croissance économique, la résistance aux changements climatiques, la réconciliation, la réduction des émissions et l'amélioration de la qualité de vie des Canadiens. La progression des travaux sur l'Évaluation nationale des infrastructures du Canada permettra de disposer d'un outil fort utile pour établir les besoins et priorités à long terme du Canada à l'égard des infrastructures ainsi que pour veiller à ce que les investissements favorisent la solidité ainsi que le caractère inclusif et écologique de la relance économique.

En conclusion, le gouvernement du Canada remercie le Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités de ses travaux sur la façon d'améliorer l'efficacité et l'efficacité générales du programme du Canada sur les infrastructures grâce à des investissements ciblés.

Sincères salutations,



L'honorable Dominic LeBlanc, C.P., député

Ministre des Affaires intergouvernementales, de l'Infrastructure et des Collectivités